

Missions partenariales internationales

L'objectif de ces missions est de promouvoir des projets collaboratifs des pôles de compétitivité auprès d'écosystèmes d'innovation étrangers, afin de faciliter des partenariats technologiques.

Quel est l'objectif de ces missions ?



L'objectif de ces missions est de promouvoir des projets collaboratifs des pôles de compétitivité auprès d'écosystèmes d'innovation étrangers, afin de faciliter des partenariats technologiques.

Les missions partenariales sont conçues sur mesure pour répondre aux attentes des participants. Ce type de mission comprend généralement :

- > Un programme de visites collectives d'entreprises et / ou de centres de recherche,
- > Un programme de rendez-vous personnalisés avec des partenaires potentiels,
- > Une présentation du secteur/de la filière et de l'innovation dans le pays ciblé,
- > Une programmation flexible, au cas par cas : visite de salon professionnel, séminaires techniques ciblés pour promouvoir les membres des pôles de compétitivité et leurs compétences au travers de leurs projets R&D.

Méthodologie



Pour chacun des secteurs considérés, un comité de pilotage entre la DGE, Business France et les pôles de compétitivité définit conjointement et annuellement un programme collectif international au regard de la stratégie internationale des pôles de compétitivité telle qu'elle ressort de leurs feuilles de route annexées au contrat de performance. Il assure la définition des modalités de chacune des actions de ce programme, leur suivi et l'évaluation des retombées.

Pour chacune des actions comprises dans ce programme, un pôle de compétitivité est désigné comme responsable. Interlocuteur principal de la DGE et de Business France pour le montage de l'opération, il assure également l'interface avec les pôles concernés.

Un minimum de 10 PME / ETI devra être atteint en matière de recrutement pour que la mission soit automatiquement validée par la DGE (60% de la délégation minimum). En deçà de cette masse critique, la DGE se réserve le droit d'annuler la mission. Dès le lancement, chaque pôle devra être en mesure de présenter à la DGE et Business France une liste de 15 PME / ETI ciblées.

Business France intervient comme opérateur, chargé de la mise en œuvre opérationnelle des actions définies dans le programme, en relation avec la DGE et le pôle de compétitivité responsable du suivi de chaque action. Pour ce faire, l'agence mobilise ses bureaux au sein des pays concernés par les actions proposées.